

---

*Analyse quantitative du dualisme financier en Algérie*

**Received date :12/03/2019**

**Accepted paper :11/01/2020**

Dr. GANA Brahim,

- Université de Bejaia, faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, bgana1@yahoo.fr.

**Résumé :** La structure financière de l'économie algérienne est caractérisée par l'existence d'un dualisme financier. Ce dualisme regroupe deux modes de financements qui sont très connus dans la littérature économique : le financement formel et informel. L'objectif principal de cet article consiste, donc, à expliquer le développement de la sphère financière algérienne dans un contexte de dualité financière. Afin de mieux cerner notre étude, nous analyserons tout d'abord le concept du dualisme financier ainsi que les solutions théoriques appropriées pour le réduire, puis d'étudier les classifications des systèmes financiers selon un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs, analyse qui débouchera sur une étude quantitative du système financier algérien en relation avec le dualisme financier. Enfin, quelques recommandations stratégiques seront données en conclusion.

**Mots clés :** système financier, finance formelle, finance informelle, dualisme financier, Algérie

**Abstract:** The main objective of this article is to explain the development of the Algerian financial sphere in a context of financial duality. To better understand our study, we will first analyze the concept of financial dualism as well as the appropriate theoretical solutions to reduce it, then study the classifications of financial systems according to a number of quantitative and qualitative criteria, an analysis that will lead to on a quantitative study of the Algerian financial system in relation to financial dualism. Finally, some strategic recommendations will be given in conclusion.

**Key words:** Algeria, financial dualism, financial system, formal finance, informal finance.

**Jel Classification :** E26, G19, G23, G29

## I INTRODUCTION

De nombreuses analyses et investigations ont traité le problème du dualisme financier. Ces investigations ont évolué avec le temps, mais aujourd'hui aucune ne fait l'unanimité. En effet, dans le cas algérien, la sphère financière est constituée par l'existence d'un dualisme financier (formel versus informel) qui est diversifié du point de vue des institutions, des mécanismes et des marchés.

D'ailleurs, "*le système financier algérien est fortement corrélé aux recettes des hydrocarbures dont l'Etat et le secteur public sont majoritairement attributaires, le privé local ou international étant marginal*", (Mebtoul, 2012). Ainsi, le système financier algérien est relativement déconnecté des multiples places financières internationales expliquant en conséquence la non propagation de la crise financière internationale que le monde a connu en 2008 sur la sphère financière algérienne. Cependant, sous la perfusion de la rente des hydrocarbures, la variation des prix des hydrocarbures ont un impact considérable sur le circuit financier algérien.

Concernant le marché financier, il contribue marginalement au financement de l'économie et il est relativement étroit "*comparativement aux autres pays émergents ou tout au moins à celui enregistré par certains pays du Maghreb*", (Bouzar, 2010). Par analogie, la sphère financière informelle occupe une place très large comparativement "*aux autres pays où ce secteur ne dépasse pas les 20 % et un manque à gagner considérable pour l'Etat alors qu'elle représente dans des sociétés organisées comme la Suisse (8% de l'économie globale), le Canada (15%) ou encore la Norvège (20%)*", (Mebtoul, op.cit).

C'est dans cette optique financière que nous voudrions analyser le dualisme financier en Algérie. En effet, l'amplification de ce dernier s'explique par les limites du modèle du développement, ainsi que la politique économique investie en Algérie depuis presque 20 ans. Par conséquent, la conjugaison de plusieurs facteurs de ce modèle de développement a favorisé l'apparition de deux circuits qui fonctionnent simultanément avec l'existence d'un double système financier qui consolide une dualité de prix et qui touchait tous les marchés de l'économie.

Selon le ministère du commerce algérien (2017) : "*le secteur informel est caractérisé par un usage abusif de la monnaie fiduciaire et il contrôle plus de 40% de la masse monétaire en circulation et 70% des segments de produits de première nécessité*", (Mebtoul, 2017). Pour effacer les traces des transactions effectuées, les opérateurs utilisent des billets de banques au lieu de la monnaie scripturale (chèques) ou électronique faute de confiance.

Dans cet article, qui traite essentiellement le dualisme financier dans le contexte de la sphère financière algérienne, nous examinerons tout d'abord les intervenants et l'impact de ce dualisme sur les économies de certains pays en développement et sur l'Algérie en particulier. Nous proposerons aussi quelques solutions théoriques que nous soutiendrons des différents modèles de la théorie économiques, puis

---

nous analyserons la classification des systèmes financiers par construction des indices de développements financiers, analyse qui débouchera sur l'étude du système et de développement financier en Algérie via une étude quantitative.

## **II DUALISME FINANCIER : DEFINITIONS, IMPACTS ET INTERVENANTS**

Le dualisme financier par définition est "*la juxtaposition des secteurs bancaire et informel en matière de financement*" (Gassa Helio, 2000). En ce qui concerne la nature des institutions qui interviennent dans les deux secteurs, nous constatons que le marché formel est doté d'un réseau bancaire important. En effet, dans la plupart des pays en développement, la Banque centrale joue le rôle de régulateur le plus important, elle intervient souvent dans l'activité financière locale. Ensuite, nous trouvons dans tous ces pays des institutions de second rang que sont les intermédiaires financiers bancaires et non bancaires : banques commerciales, banques d'affaires, banques de développement, caisses d'épargne, organismes de crédit immobilier, systèmes de sécurité sociale, compagnies d'assurance...etc. Concernant les marchés, nous apercevons des marchés de capitaux qui diffèrent d'un pays à l'autre et dont le niveau de performance dépend de la nature des intervenants et des opérateurs.

Dans les pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie), les intervenants majoritaires sur le marché des capitaux sont des entreprises publiques, des banques publiques et le Trésor public, (les CDVM au Maroc, la bourse d'Alger, la BVMT en Tunisie) et des banques étrangères.

Concernant le secteur informel, l'une de ses caractéristiques les plus distinctes est son extrême sincérité entre les différents opérateurs (prêteurs, emprunteur ou épargnants), qui vont de simple transaction financière jusqu'à des mécanismes illicites d'intermédiation

financière. On distingue, globalement, trois catégories d'agents dans le secteur informel : les intervenants individuels (en tant que prêteurs ou emprunteurs), les groupements de personnes sous forme d'organisation, les sociétés organisées en partenariat.

Les prêteurs individuels sont généralement des proches et des amis qui ont des capacités de financement oisives et peuvent être des parents, des familles, des propriétaires fonciers, des guichets professionnels, des commerçants et des entrepreneurs.

Le plus souvent, les rémunérations de ces prêteurs individuels peuvent être de nature non commerciale et sans paiement d'intérêt. Dans le cas où l'arrangement en matière de prêt est de nature commerciale, l'opération peut être conclue en termes d'argent, de terres ou de biens marchands.

L'activité financière informelle peut également prendre la forme de groupements de personnes réunies par un lien commun (institutionnel, familial, résidentiel, professionnel, etc.). Ces groupements sont organisés sur une base mutualiste et fonctionnent selon des règles établies d'un commun accord par les membres. Ainsi, *"le dualisme formel/informel se reproduit indéfiniment"* (Barthélemy, 1998).

Enfin, dans certains pays, le secteur informel peut prendre des formes plus complexes et plus évoluées, non simplement du point de vue de ses caractéristiques opérationnelles, mais aussi du point de vue de leur étendue dans l'activité financière globale. Il s'agit principalement *"des pratiques financières collectives qui constituent également de la finance, qui reposent non seulement sur la confiance entre le créancier et le débiteur, mais sur une réelle solidarité éprouvée par l'ensemble des participants"* (Lelart, 2006).

C'est en Algérie, en Égypte et dans une moindre mesure au Maroc, que nous découvrons les principaux exemples de groupements

organisés, soit au sein d'un même pays, soit en partenariat. Comme, par exemple, les lobbies d'importations, les mécanismes de transferts des revenus des travailleurs immigrés, certaines sociétés de crédit-bail et de location-vente.

### **III LES SOLUTIONS THÉORIQUES POUR RÉDUIRE LE DUALISME FINANCIER**

Dans la littérature économique, les opinions sont partagées sur la manière de procéder à l'élimination (ou réduction) du dualisme économique et financier. En effet, le dualisme devrait-il être éliminé par l'extension du secteur formel et l'absorption du secteur informel, ou devrait-on intégrer les deux réseaux par le rapprochement des pratiques informelles de celles du secteur formel et par l'articulation des deux secteurs ?

#### *A La solution de nature libérale*

Les partisans de cette solution libérale selon laquelle le secteur informel s'explique par l'inefficacité du secteur formel (Mackinnon, 1973) et (Shaw, 1973), préconisent de profondes réformes institutionnelles et opérationnelles dans le secteur formel pour remédier au dualisme financier. Cela implique le passage de la répression financière à la libéralisation financière à travers la libéralisation des taux d'intérêt. "*Il faut donc libérer leur activité dans le cadre d'une réforme financière visant à améliorer les performances du secteur financier formel*", (Lelart, 2002). Le mécanisme de passage d'une économie réprimée financièrement à une économie libéralisée nécessite l'assimilation des pratiques informelles par le secteur formel. Ainsi, en supprimant progressivement la raison d'être du secteur informel et en le concurrençant sur son propre terrain, le secteur formel peut se substituer à lui même et l'intégration financière peut se réaliser.

### B *La solution de nature néo-structuraliste*

En revanche, ceux qui considèrent que le dualisme financier n'est qu'un aspect structurel de la finance formelle (la théorie de néo-structuraliste : (Fry et al, 1983), estiment que le dualisme économique est endogène et se situe au niveau du secteur informel lui-même, et qu'il faut s'efforcer de le transformer, de l'organiser, progressivement, jusqu'à ce que l'articulation entre le secteur informel et le secteur formel devienne complète et institutionnelle. Cette transformation peut se faire en accordant aux prêteurs et aux emprunteurs des possibilités d'accès à des crédits bancaires. Autrement dit, il faudra initier la population aux modes et aux principes de fonctionnement du système financier formel.

Dans les deux cas précédents, la combinaison des deux mécanismes peut se faire mais en tenant compte des spécificités économiques de chaque pays. Dans le cas algérien, une approche intermédiaire est possible par une combinaison de ces deux approches qui doivent être entreprises simultanément. Cette démarche fait appel, évidemment, à des mesures à la fois micro- économiques et macro-économiques. Par conséquent, la libéralisation financière constitue une sorte d'effet de levier pour la mise à niveau du système financier, ceci impliquant le renforcement, en quelque sorte, du secteur formel pour un encadrement efficace du secteur informel. Le défi consiste donc à développer des liens entre les secteurs formel et informel de façon à maximiser l'efficacité globale du système financier dans son ensemble.

A coté de ces mesures, il convient de développer les mécanismes récents de la finance directe. Il faudrait développer les marchés financiers de manière à mettre en relation les agents économiques, condition d'une véritable amélioration de l'efficacité de la politique monétaire. La mise en place d'intermédiaires financiers non bancaires, comme des compagnies d'assurances et des systèmes de

sécurité sociale, est aussi à développer, car, même si ces organismes existent, la plupart du temps ils ne jouent pas le rôle attendu.

Enfin, la réduction du dualisme financier doit passer par la reformulation de certaines pratiques macroéconomiques : la sélection microéconomique et décentralisée des projets d'investissement par les taux d'intérêt remplacerait la sélectivité macroéconomique. Par ailleurs, il est souhaitable de regrouper les fonctions de l'épargne et du crédit dans des institutions à vocation universelle plutôt que spécialisée. Ainsi, ces mesures économiques et financières ne seraient pas uniquement susceptibles d'augmenter le taux d'épargne mais elles permettraient de canaliser ces fonds en finançant les projets les plus rentables.

Il existe de nombreuses tactiques pour substituer le secteur formel au secteur informel et de l'articuler de sorte que les pratiques bancaires tirent le maximum d'avantages des propriétés qui font les forces de marché informel. Pour atteindre cet objectif, il faut tout d'abord une mise à niveau du secteur financier et des mesures d'organisation du secteur informel.

Actuellement, en Algérie, la tâche semble déjà facilitée car beaucoup d'initiatives dans ce sens sont mises en œuvre. Il faut donc s'efforcer de consolider et de systématiser ponctuellement ces initiatives.

#### **IV LA STRUCTURE DES SYSTÈMES FINANCIERS SELON LA THÉORIE ÉCONOMIQUE**

La théorie économique nous propose deux grandes tendances dans la conception du fonctionnement des systèmes financiers (Germidis D., Keller D. et al, 1991). Un système financier fortement réglementé sur la base d'une intervention permanente de la Banque centrale et dans lequel l'intervention des pouvoirs publics est considérable ; et un système financier plus libéralisé, dans lequel les

banques et les institutions financières disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour exercer leurs activités financières et dans lequel la finance indirecte joue un rôle prépondérant.

Dans le premier cas, le système financier fortement réglementé est caractérisé par les éléments suivants: (1) par un lien très faible (ou même absent) entre la fonction de l'épargne et celle de l'investissement car ce dernier n'est pas financé par l'épargne; (2) par la restriction des mouvements de capitaux du fait des mesures de contrôle des changes; (3) par une structure des taux d'intérêt quasiment fixe; (4) par des taux d'intérêts faibles et des dépôts peu rémunérés; (5) enfin par un écart important entre les taux du secteur formel et du secteur informel.

Dans le deuxième type de système financier, c'est-à-dire le système libéralisé: (1) les taux d'intérêt réels sont positifs et variables ; (2) les dépôts dans le secteur formel sont rémunérés; (3) on observe un écart réduit entre les taux du secteur formel et du secteur informel ; (4) il existe une forte intégration de l'épargne et du crédit ; (5) le marché financier est suffisamment développé et on observe la primauté des mécanismes de la finance indirecte dans la collecte et la distribution des ressources.

#### A *Classification des systèmes financiers*

Les deux types de systèmes financiers identifiés précédemment, sont fortement opposés l'un à l'autre. Leur mode de fonctionnement dépend d'un choix de politique économique réfléchi mais les effets et les conséquences liées à leurs modes d'organisation, correspondent à leurs configurations différentes. Or, la plupart des systèmes financiers des pays en développement et de l'Algérie en particulier, sont caractérisés par un nombre important de paramètres qui relèvent, en même temps, du type de système financier libéralisé et de celui du système financier fortement réglementé. Par conséquent, ce caractère hybride des systèmes financiers mis en place par ces pays rend

difficile le classement ordinal d'un ensemble donné de pays selon les deux types extrêmes que décrit la théorie économique.

Afin de mieux comprendre et d'obtenir une meilleure classification des systèmes financiers de certains pays en développement (plus particulièrement les pays du Moyen orient et d'Afrique du Nord "MOAN"), certaines études économiques sur le développement financier (Crean et al., 2003) ont adopté une approche qualitative et quantitative portant sur des critères qui couvrent, en même temps, l'aspect institutionnel et l'aspect purement financier et ces critères sont cités dans le tableau 1 ci dessous.

<b>Tableau 1 : Les critères retenus pour la classification des systèmes financiers des pays MOAN.</b>	
Aspects institutionnels	Aspects financiers
1. La réglementation de la concurrence relève des autorités publiques	a. Le niveau des taux d'intérêt réels.
2. Prédominance des institutions financières spécialisées par rapport aux banques universelles.	b. la capitalisation boursière
3. La répartition des agences sur le territoire national.	c. L'importance du contrôle des changes.
4. Le statut public ou privé, national ou étranger, des institutions financières en place.	d. crédit au secteur privé/PIB
5. Le rôle et le poids de la Banque centrale (le taux de réserves obligatoires appliqué aux banques de second rang).	e. La part des créances de l'État dans le total des crédits intérieurs.
	f. la masse monétaire M2/PIB

L'objectif des auteurs à travers cette étude consistait à élaborer de nouveaux indices de développement financier pour classer les systèmes financiers des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, à partir des données qualitatives et quantitatives collectées pour les besoins de leur travail.

Après avoir rangé les pays dans trois catégories de développement financier : élevé, moyen et faible, le classement selon le niveau du développement financier est indiqué dans le tableau 2 ci dessous.

<b>Tableau 2 : classement des pays du Moyen orient et Afrique du Nord selon le niveau de développement financier</b>		
<b>Elevé</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
Arabie Saoudite Emirats arabes unis Jordanie	Algérie Maroc Tunisie	Iran Libye Yémen

Source: **Crean, S., Rishi G., et al.**, (2003), “ Banco sur le développement”, *Finances et développement*, Mars 2003

### B *Les principaux résultats de l'étude*

Les résultats de leurs analyses montrent qu'en moyenne, les pays dont le développement financier est plus élevé enregistrent de meilleurs résultats que les autres pour les onze indicateurs considérés (tableau 1). Les pays dont le système financier est le plus développé obtiennent des notes particulièrement élevées pour les critères institutionnels et financiers. Ceux qui se trouvent dans le niveau intermédiaire et moyen obtiennent d'assez bons résultats aussi. En revanche, les indicateurs relatifs au cadre institutionnel et au développement du marché financier sont insuffisants.

L'un des constats tiré, aussi, de cette étude est que la libéralisation financière externe qui s'exprime via l'ouverture du compte de capital aux investisseurs étrangers est restreinte par des obstacles d'ordre institutionnels. En effet, dans certains pays (Algérie, Iran, Mauritanie..etc) leurs économies sont caractérisées par un dualisme financier qui est structurel. Ce dernier est marqué par l'existence d'un système de change double ou des marchés parallèles. Cette dernière situation entrave le bon fonctionnement des mécanismes de la politique monétaire et de politique d'ouverture aux investisseurs étrangers.

## V UNE ÉTUDE QUANTITATIVE DU SYSTÈME FINANCIER ALGERIEN

Dans le but d'appréhender la position du système financier algérien, nous nous sommes, donc, inespérés des travaux déjà réalisés. En tenant compte des critères de sélection mentionnés dans les paragraphes précédents. Concernant les deux types extrêmes de système financier, nous avons identifié certaines variables quantitatives qui permettront de situer le système financier algérien par rapport à cette conception mixte qui est développée par la théorie économique. Pour le cas algérien, nous avons retenu neuf indicateurs qui couvrent l'aspect purement financier qui sont les suivants :

### A *Les critères retenus pour classier le système financier algérien*

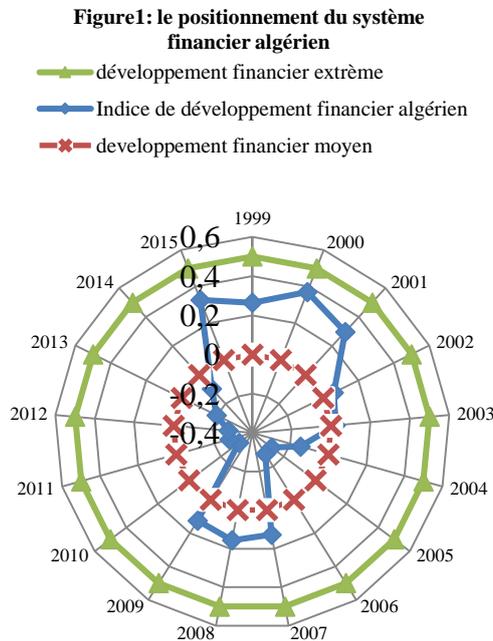
Les données, portant sur la période de 1999-2016, selon leur disponibilité, ont été regroupées en neuf indicateurs (voir le tableau 3 ci dessous) représentant chacun une facette différente du système financier. Nous avons, donc, élaborer un indice de développement financier pour l'Algérie, en utilisant, dans la mesure du possible, des données quantitatives et réduites.

Ainsi, le développement financier se mesure au moyen de quelques variables quantitatives que nous avons attentivement sélectionnées. Toute fois et pour ne pas se limiter uniquement aux variables de l'intermédiation bancaire, nous avons aussi intégré les variables du marché financier à savoir : les variables de liquidité (les transactions et la capitalisation boursière).

En suite, nous avons établi un indice qui mesure le développement financier sur la période de 1999–2016. Cet indice synthétique est déterminé par une moyenne de neuf indices centrés et réduits par rapport à la moyenne et l'écart type. Nous avons utilisé cet indice pour classer le système financier selon les deux cas extrêmes des systèmes financiers à savoir : le système financier libéralisé et système financier fortement réglementé. Les résultats de notre étude sont indiqués dans la figure 1 et le tableau 3 ci dessous.

<b>Tableau 3 : Les critères retenus pour la classification du système financier algérien</b>		
Les variables quantitatives. (finance indirecte)	Les variables quantitatives (finance directe)	Les variables de répression financière
<b>1-La masse monétaire/PIB</b>  <b>2-Quasi monnaie/ PIB.</b>  <b>3-Le ratio de la base monétaire / la masse monétaire.</b>  <b>4-Actifs des banques créatrices de monnaie/ total des actifs</b>  <b>5- Le crédit au secteur privé par rapport au PIB,</b>	<b>1- Les transactions boursières en valeur/ PIB.</b>  <b>2-Les transactions boursières en valeur/ capitalisation boursière.</b>	<b>1-Réserves obligatoires /PIB.</b>  <b>2- Taux de réescompte</b>

Source des données statistiques : documents Sgbv et Cosob et "rapports de la Banque d'Algérie"



## B Analyses et résultats de l'étude

Une première lecture de la figure 1, montre que le développement financier en Algérie a évolué d'une manière irrégulière durant la période 1999-2016. Cette évolution s'exprime par la fluctuation de la valeur de l'indice de développement financier algérien (la courbe en bleu) par rapport au développement financier *moyen* représenté par la courbe en rouge de la figure 1. Ainsi, lorsque la valeur de l'indice est supérieure (inférieure) à la moyenne indique l'influence positive (négative) des variables utilisées, sur le développement financier. Par conséquent, plus la valeur de l'indice se rapproche de (+ 1), plus le système financier tend à se libéraliser et vice versa, c'est à dire : plus la valeur de l'indice de développement financier tend vers (-1) plus le système financier est réglementé.

Comme nous pouvons le constater, le système financier en Algérie occupe une position médiane avec un chevauchement entre un système libéral et un système réglementé. Par conséquent, le développement financier du système formel en Algérie, comme le montre l'évolution de l'indice sur la période d'étude, reste encore faible. C'est pour cette raison que le dualisme financier subsiste fortement et la finance informelle occupe une large place dans l'économie algérienne.

Toutefois, cette faiblesse de développement financier peut s'expliquer par trois éléments essentiels :

Le premier réside dans le fait que la finance directe de long terme en Algérie est très limitée. Elle se caractérise par des émissions des titres et une capitalisation boursière qui sont très légères. Ainsi, nous pouvons dire que le système financier est dominé par les banques au détriment du marché financier.

Le deuxième élément est lié à la performance du système financier algérien qui est principalement contrôlée par les prix des ressources naturelles (gaz et pétrole) et qui sont déterminés par les différentes places financières internationales plutôt que par le développement financier national.

Le troisième élément s'explique, plutôt, par le fait que le système bancaire en Algérie n'a pas encore subi les mutations prudentielles nécessaires qui sont impliquées par ce nouvel enjeu concurrentiel de la libéralisation financière. On comprend aisément qu'un système d'intermédiation comme celui de l'Algérie, est mieux adapté à une économie dans laquelle les besoins de financements et de placements s'accommodent de produits relativement simples. Tandis que sur les marchés financiers d'aujourd'hui peuvent se concevoir et se traiter des produits plus complexes et qui demandent un savoir faire bien plus avancé.

### C *Le système financier algérien et dualisme financier*

C'est dans ce contexte de systèmes financiers en pleine mutation qu'il convient d'examiner la place et le rôle du dualisme financier formel/informel : quel rôle les institutions financières informelles peuvent-elles occuper dans le développement financier ?

Plusieurs études sur les institutions formelles et informelles en Algérie, montrent que les institutions informelles utilisent des méthodes spécialisées pour servir financièrement les larges segments de la population qui n'ont pas accès aux banques. Bien qu'elles aient réagi positivement dans un système financier pro- libérale, la fragmentation des segments de marchés isolés persiste. Des efforts importants sont nécessaires pour intégrer les institutions financières informelles dans les stratégies de développement financier algérien.

En effet, nous pouvons penser que les systèmes financiers réglementés sont plus favorables au développement d'un secteur informel que les systèmes libéralisés, parce que "*le rationnement du crédit et les imperfections relatives aux marchés financiers*", (Stiglitz, 2002), impliquent une émergence de l'activité de crédit informelle, et que le manque de produits financiers offerts par les institutions financières décourage les épargnants potentiels. A l'inverse, la transition vers un "*système financier plus libéralisé réduirait progressivement l'activité financière informelle grâce à des taux d'intérêt positifs*", (McKinnon, 1973) et, par le biais de libéralisation financière interne, le secteur formel peut encadrer une partie de l'activité informelle.

## VI CONCLUSION

L'objectif de cet article est d'apporter une contribution essentielle pour analyser le dualisme financier en lien avec la structure du système financier algérien. La conclusion de notre étude suggère qu'en absence d'institutions et de cadres légaux suffisamment établis, le financement s'organise localement autour de pratiques et de coutumes que les observateurs externes assimilent au dualisme financier. En réalité cette dualité de financement coexiste avec un système formel encore confus dans le système financier algérien, et dont le développement ne peut pas simplement consister à vouloir plaquer des pratiques occidentales dans un contexte largement différent.

Dans ce sens, et comme le souligne (Nissanke et Aryeetey, 2006), les intermédiaires financiers informels et les institutions formelles jouent souvent des rôles complémentaires en fournissant des services financiers différents à des groupes socioéconomiques différents. C'est ainsi que *"les intermédiaires informels disposent d'un avantage comparatif dans l'acquisition des informations concernant les petits emprunteurs dont la vulnérabilité aux chocs de revenu est difficilement observable. Le secteur formel, quant à lui, s'appuie sur un système légal et institutionnel qui fait défaut aux premiers et dispose de ressources moins onéreuses"*, (Jacket et Pollin, 2012)

Par conséquent, la coopération entre les deux secteurs formel et informel est possible et elle peut se faire en Algérie par les deux mécanismes qu'on trouve dans la littérature économique. Le premier mécanisme se trouve pris en compte dans les principes de la théorie de Mackinnon (1973) et Shaw (1973). En effet, les précurseurs de cette théorie considèrent que le dualisme financier n'est que la conséquence de la répression financière et ils préconisent des réformes institutionnelles et opérationnelles pour le réduire. Par ailleurs, malgré l'ampleur et l'intensité des activités du dualisme

financier, le mimétisme des pratiques financières informelles par le secteur formel constitue une solution efficace pour le faire régresser.

Le deuxième mécanisme est pris en compte dans la théorie néo-structuraliste qui suppose que le dualisme économique que nous constatons dans les pays en développement, est un phénomène endogène et se situe au niveau du secteur formel lui-même, et qu'il faut s'efforcer de le transformer et de l'organiser jusqu'à ce que l'articulation entre le secteur informel et le secteur formel devienne institutionnelle. Pour ce faire, il faudrait initier la population aux modes et aux principes de fonctionnement du système financier formel.

Enfin, la constitution d'un secteur bancaire homogène, rentable et performant, est certainement une priorité. L'efficacité optimale d'un système financier dépend naturellement de la structure de l'économie qui le compose. En effet, le type de financement requis (par exemple le recours à la finance directe ou indirecte) est fonction du cadre juridique, c'est à dire : il faut que les investisseurs disposent d'un minimum de garanties sur la transparence et la bonne gouvernance, de la sophistication des produits et des agents, de la taille des entreprises et de la nature de leurs activités. En tout état de cause, il n'existe pas a priori de clauses optimales qui modélisent le bon fonctionnement du système financier.

---

**VII REFERENCES**

1. Barthélemy, P. (1998) Le secteur urbain informel dans l'économie des pays en développement ", *Région et développement*, N°7, 1998.
2. Bouzar, C. (2010) Les contraintes de développement du marché financier algérien. *Revue Campus N°18 (2010)*, Université Tizi-Ouzou
3. Crean, S. Rishi, G., Mushfik, A. et S. Randa, (2003) Banco sur le développement. *Finances et développement*, Mars 2003.
4. Gasse Hellio, M. (2000) *Les tontines dans les pays en développement*. Université de Versailles Saint- Quentin-en-Yvelines . Thèse, janvier 2000.
5. Germidis, D., Kessler D., et R. Meghir, (1991) Systèmes financiers et développement : Quel rôle pour les secteurs financiers formel et informel ?. *Centre de Développement de l'O.C.D.E.* Paris, 1991.
6. Jacket, P. et J.P. Pollin (2012) Système financier et croissance. *Revue d'économie financière*, mars 2012.
7. Lelart, M. (2006) *De la finance informelle à la micro finance*. AUF et Editions des Archives, Contemporaines, mars 2006.
8. Lelart, M. (2002) L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers. *Mondes en développement*, n° 119, mars 2002.
9. McKinnon, RI (1973) *Money and capital in economic development*. The Brooking Institution Washington, D.C.
10. Mebtoul, A. (2012) 50 ans de bilan de l'économie algérienne 1963/2012, *journal d'opinion en ligne (info alter)*, le 31/01/2012.

11. Mebtoul, A. (2017) La sphère informelle ou la problématique de la dérégulation de l'économie algérienne (analyse). *Journal d'opinion en ligne (Maghreb émergent)*, Mars 2017.
12. Nissanke N. et E. Aryeetey, (2006) Institutional Analysis of Financial Market Fragmentation in Sub-Saharan Africa, a Risk-Cost Configuration Approach. *UNUWIDER Research Paper*, n° 2006/87.
13. Shaw, E.S. (1973) *Financial deepening in economic development*. Oxford University Press.
14. Stiglitz, J. (1986) Externalities in Economies with Imperfect Information and Incomplete markets. *Quarterly Journal of Economics*, 101, mai 1986.